



## Informations sur l'organisation de la continuité pédagogique des collégiens

publié le 16/03/2020

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces du Premier Ministre du 14 mars, vous trouverez ci-dessous **les informations concernant l'organisation de la continuité pédagogique pour vos enfants.**

1) **Toutes les informations seront transmises par Pronote**, veuillez consulter l'application régulièrement.

2) **Chaque lundi**, un programme de travail sera donné par chaque professeur pour chaque classe par Pronote. Ce programme représente le travail pour la semaine.

En fin de semaine, les élèves devront rendre le travail effectué selon les modalités indiquées par les professeurs.

**L'usage des outils numériques est à privilégier.**

Si vous avez un accès internet mais pas d'outils numériques, contactez nous au 05.46.04.83.88.

3) **Pour tous les élèves qui n'ont pas d'accès internet ni d'outils numériques, les programmes de travail et les documents seront fournis en format papier chaque semaine.**

Pour cette semaine, **à partir de mardi 17 mars**, une enveloppe contenant le travail à effectuer est à retirer au collège, de préférence le matin.

**Pour les semaines à venir, tous les lundis matin**, nous vous fournissons une nouvelle enveloppe de travail pour une semaine. A cette occasion, vous nous remettez le travail fait par votre enfant la semaine précédente.

Nous souhaitons ainsi réduire vos déplacements et les contacts dans le but de respecter les mesures de précaution demandées.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information via Pronote ainsi que par :

Téléphone : 05.46.04.83.88.

Mail : [ce.0170048k@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170048k@ac-poitiers.fr)

Madame la Principale

Y. LASFARGUES



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.